



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Version du : 13/11/2025

Numéro de référence : 321

Procédures de recrutement du personnel au sein de la DRD

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Direction de la Recherche et documentation	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu">DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	DRD_direction_secretariat@curia.europa.eu DRD_direction_RH@curia.europa.eu	
<i>Service traitant :</i>	Direction de la Recherche et documentation	

Accessible au public

	Direction des Technologies de l'information de la Cour de justice de l'Union européenne (ci-après « CJUE ») pour les aspects informatiques du traitement des données.	
<i>Sous-traitant :</i>	Fournisseur du système de vidéoconférence	

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	Le traitement a pour objet de garantir le bon déroulement des procédures de recrutement du personnel au sein de la DRD et le traitement égal entre les candidats, en application du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents.
2) <i>Description du traitement</i>	<p>Le traitement des données à caractère personnel des candidats s'effectue en deux étapes :</p> <p>Avant l'épreuve : Le traitement consiste en la collecte et la conservation (enregistrement électronique) de copies des cartes d'identité des candidats.</p> <p>Pendant l'épreuve : Le traitement consiste dans le recours à la visioconférence pour l'organisation d'épreuves écrites par la DRD dans le cadre de procédures de recrutement. Aucun enregistrement vidéo ou audio n'est effectué. Les candidats se</p>

Accessible au public

	voient attribuer avant l'épreuve un numéro de candidat et n'apprennent pas le nom et prénom des autres candidats.
--	---

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Personnes participant à une procédure de recrutement	Données d'identification (nom, prénom, date de naissance, nom de jeune fille), voix et image, et de contact (adresse).	Les données relatives à la voix et à l'image du candidat ne sont pas conservées. Les autres données d'identification et de contact ne sont conservées que pour la durée de la procédure de recrutement.

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	Direction de la Recherche et documentation
b) <i>À l'extérieur de l'institution</i>	Non applicable.
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Non
5) <i>Mesures de sécurité</i>	<p>Il est procédé à une anonymisation des candidats sur la plateforme de visioconférence.</p> <p>L'accès aux données à caractère personnel dans le cadre des procédures de</p>

Accessible au public

	<p>recrutement est strictement limité aux personnes qui ont besoin d'en connaître. Les mesures de sécurité mises en place à la Cour par la Direction des Technologies de l'information, en particulier pour les serveurs informatiques, les bases de données et les applications informatiques, sont respectées.</p>
6) <i>Notice d'information</i>	Les candidats sont informés, par courriel, des modalités de déroulement des épreuves et du fait qu'aucune copie de carte d'identité ne sera conservée à l'issue de la procédure de recrutement.
7) <i>Limitations des droits</i>	Non.